

Nombre de personnes en situation de handicap ayant bénéficié des animations

Description

Cet indicateur permet de recenser les personnes en situation de handicap ayant bénéficié des animations proposées par les structures labélisées « tourisme handicap ». Même si toutes les établissements n'ont pu fournir les données, on constate une évolution du nombre de personnes accueillies.

Somme des visiteurs en situation de handicap ayant bénéficié des animations dans les établissements d'accueil listés, tous les ans.

Contexte / Analyse

Le territoire du Parc naturel régional a initié il y a plus de 10 ans une démarche de prise en compte du handicap, dans sa définition la plus étendue. Cette initiative prend tout son sens dans une société qui vieillit. Des démarches pionnières ont été menées jusqu'ici dans l'ouverture des milieux naturels à ces publics (animations adaptées, interprétation...).

Depuis la loi du 11 février 2005 qui stipule l'obligation faite aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité avant le 1er janvier 2015, Les équipements touristiques sont de plus en plus nombreux à s'être inscrits dans la démarche, ayant même pour certains obtenu un label « tourisme et handicap » pouvant accueillir un ou plusieurs handicaps. L'accessibilité est le moyen d'offrir aux personnes handicapées l'autonomie à

laquelle ils aspirent, c'est leur ouvrir le plus grand nombre de portes (source : tourisme et handicap). Ainsi certaines structures labélisées « tourisme et handicap » proposent des animations adaptées aux handicaps (visite animée, sensorielle, matériel adapté etc.)

Accessibilité : Mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (source : vie publique.fr)

Limites d'interprétation

Certaines structures ayant obtenues le label « Tourisme Handicap » n'ont pas transmises les données souhaitées. Entre 2010 et 2014, seules deux structures ont pu transmettre un compté séparé entre les visiteurs valides et les visiteurs handicapés.

Même si les données ne sont pas exhaustives, elles permettent de visualiser une tendance sur le territoire.

Résultats

Source : Syndicat mixte du Parc, Comité régional de tourisme, ADRT 62, les Offices de tourisme et les structures citées.

Il s'agit des sites accessibles « tourisme – handicap. »

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015

Nombre de sites équipés pour

L'accueil tout public

Description

On entend par tout public les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées...

Les sites considérés sont les Maisons du Parc, les offices de tourisme, les musées, les équipements culturels, et activités de nature (exemples : le rando-rail, la coupole d'Helfault, l'office de tourisme de Saint-Omer, etc)

Somme des sites équipés pou l'accueil tout public sur l'ensemble du territoire.

Contexte / Analyse

Le territoire du Parc naturel régional a initié il y a plus de 10 ans une démarche de prise en compte du handicap, dans sa définition la plus étendue. Cette initiative prend tout son sens dans une société qui vieillit. Des démarches pionnières ont été menées jusqu'ici dans l'ouverture des milieux naturels à ces publics (animations adaptées, interprétation...).

Depuis la loi du 11 février 2005 qui stipulée l'obligation faite aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité avant le 1er janvier pour 2015, Les équipements touristiques sont de plus en plus nombreux à s'être inscrits dans la démarche, ayant même pour certains obtenu un label « tourisme et handicap » pouvant accueillir un ou plusieurs handicaps. *L'accessibilité est le moyen d'offrir aux personnes handicapées l'autonomie à laquelle ils aspirent, c'est leur ouvrir le plus grand nombre de portes (source : tourisme et handicap).*

Accessibilité : Mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (source : vie publique.fr)

Le nombre des structures aménagées, pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, notamment les hébergements, augmente, même si la Loi de 2005 a connu un démarrage délicat. Tous les projets de création d'hébergement, de bâtiments touristiques intègrent dorénavant la notion d'accueil tout public.

Résultats



Source : Syndicat mixte du Parc, Comité régional de tourisme, ADRT 62, les Offices de tourisme et les structures citées.

Il s'agit de tous les sites accessibles confondus (avec ou sans le logo tourisme – handicap).

Prise en compte des handicaps dans la totalité des projets d'aménagement ou d'activités touristiques et de loisirs
Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site Pas de Calais Tourisme](#)

[Site de l'UNAPEI](#) (Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

Nombre de communes rencontrées dans le cadre de la mise en place de la maîtrise de la circulation des véhicules motorisés de loisirs

Description

On calcule le nombre de maires qui ont été contactés, ou rencontrés à leur demande suite à l'apparition de problèmes liés à la circulation de véhicules motorisés de loisirs.

Contexte / Analyse

L'essor des activités de loisirs motorisés a engendré une multiplication des dégradations constatées sur les chemins ainsi qu'une augmentation des conflits entre les différents utilisateurs des itinéraires de randonnées et des espaces naturels. Ces phénomènes sont à l'origine d'une demande d'assistance de la part des élus locaux auprès du syndicat

Mixte du Parc (besoin de conseil en matière d'arrêté municipal, réglementation cohérente sur le territoire).

Dans le cadre du renouvellement du Label de PNR (fin 2013) l'Etat a demandé qu'un diagnostic de terrain soit réalisé (cartographie à l'appui) sur les espaces les plus sensibles du territoire. Ainsi, en 2014, une étude a été réalisée sur des chemins ruraux du territoire situés sur les secteurs à enjeux écologiques majeurs ; L'objectif était de réaliser un diagnostic de terrain sur les degrés de sensibilité de ces chemins, à la circulation des véhicules motorisés de loisirs, puis d'en ressortir des de préconisations liées aux chemins audités afin que les élus locaux puissent prendre, s'ils le souhaitent, un arrêté municipal argumenté.

Ainsi 130 communes ont été sollicitées dans le cadre de cette étude.

Avant la mise en place de ce diagnostic, un travail avait été réalisé auprès de 4 EPCI (état des lieux des problématiques rencontrées sur les chemins ruraux) ce qui correspond à 69 communes.

Nombre de communes rencontrées depuis 2014 : 130

Source : Syndicat mixte du PNR

Résultats

Élaboration et validation de plans de circulation communaux ou intercommunaux couvrant l'ensemble du territoire pour les véhicules à moteur (échéance fin 2014)

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015

Elaboration d'une stratégie d'accueil coordonnée

Description

L'élaboration d'une stratégie d'accueil coordonnée réunit les acteurs du territoire lié au tourisme. Elle est portée par une instance qui est à même d'accompagner et de coordonner les

initiatives privées et publiques prises en référence à la Charte du Parc naturel régional.

Somme des partenaires impliqués

Contexte / Analyse

L'ADRT 62 est en charge de la coordination des actions pour l'accueil touristique des visiteurs. Elle est un partenaire privilégié dans la construction d'une stratégie d'accueil cohérente. En effet, la coordination des stratégies d'accueil doit permettre de répondre de façon cohérente aux besoins des visiteurs, des acteurs locaux et aux spécificités du territoire (notamment en terme de préservation des espaces naturels, des ressources, sans pour autant mettre le territoire sous bulle

Dans le territoire du **Calaisis**, un Contrat de Rayonnement Touristique est en cours d'élaboration, piloté par le SYMPAC ; ainsi que le développement numérique des parcours d'interprétation du patrimoine du Pays du Calaisis ; cette démarche fait suite à l'étude sur le schéma d'interprétation du patrimoine (SYMPAC).

Dans l'**Audomarois**, un Contrat de Rayonnement Touristique est également en cours d'élaboration, ainsi qu'un Diagnostic de développement des sports de nature sur le pays de Lumbres piloté par AUDRSO.

Dans le **Boulonnais**, la Communauté d'agglomération du Boulonnais coordonne le travail sur l'élaboration d'un Contrat de Rayonnement Touristique ; le Pays du BOULONNAIS, quant à lui, a mis en place un Schéma de valorisation économique de la randonnée.

Enfin, sur le **Site des 2 caps labélisé « GRAND SITE DE France »**, Label géré par le Département du Pas-de-Calais, un schéma d'accueil des visiteurs est en cours d'élaboration,

complété en parallèle par un programme d'actions « J'AGIS POUR MON GRAND SITE » piloté par l' ADRT- PAS-DE-CALAIS TOURISME.

Résultats

Nombre de projets réalisés depuis moins de 4 ans ou en cours : 8

Élaboration d'une stratégie coordonnée de l'accueil touristique (échéance 2015)

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site Tourisme Pas de Calais](#)

[Site Tourisme Nord Pas-de-Calais](#)

[Site de l'UDOTSI 62](#) (Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'initiative du Pas de Calais)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015

Nombre d'arrêtés municipaux

pris dans le cadres de la maîtrise de la circulation des véhicules de loisirs à moteurs

Description

On recense ici le nombre d'arrêtés municipaux conformes à la réglementation pris dans le cadre de la maîtrise de la circulation des véhicules à moteur, à l'échelle communale ou intercommunale sur le territoire du Parc

Somme des arrêtés municipaux conformes à la réglementation établis par an, par commune ou EPCI.

Contexte / Analyse

L'essor des activités de loisirs motorisés a engendré une multiplication des dégradations constatées sur les chemins ainsi qu'une augmentation des conflits entre les différents utilisateurs des itinéraires de randonnées et des espaces naturels. Ces phénomènes sont à l'origine d'une demande d'assistance de la part des élus locaux auprès du syndicat mixte du Parc (besoin de conseil en matière d'arrêté municipal, réglementation cohérente sur le territoire).

Entre 2010 et 2013, 4 EPCI avaient fait l'objet d'un diagnostic (état des lieux des problématiques rencontrées sur les chemins ruraux) correspondant à 69 communes : 65 arrêtés municipaux avaient été recensés à l'époque.

Dans le cadre du renouvellement du Label de PNR (fin 2013)

l'Etat a demandé qu'un diagnostic de terrain soit réalisé (cartographie à l'appui) sur les espaces les plus sensibles du territoire. Ainsi, en 2014, une étude a été réalisée par un bureau d'études sur des chemins ruraux du territoire situés sur les **secteurs à enjeux écologiques majeurs** ; L'objectif était de réaliser un diagnostic de terrain afin d'évaluer les degrés de sensibilité de ces chemins à la circulation des véhicules motorisés de loisirs, puis d'en ressortir des préconisations liées aux chemins audités afin que les élus locaux puissent prendre, s'ils le souhaitent, un arrêté municipal argumenté. 130 communes ont ainsi été sollicitées dans le cadre de cette étude, 52 d'entre elles ayant des chemins avec un haut degré de sensibilité : 23 arrêtés ont été recensés dans ces communes.

Résultats

Nombre d'arrêtés pris : 23

Elaboration et validation de plans de circulation communaux ou intercommunaux couvrant l'ensemble du territoire pour les véhicules à moteur (échéance 2014)

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015

Evolution du nombre

d'équipements d'accueil par type

Description

On recense ici chaque année sur l'ensemble du territoire, les équipements d'accueil du public par type : équipements d'accueil du public à savoir : Office de tourisme, musées, équipements culturels et activités de nature.

Somme du nombre d'équipements d'accueil par type et par année

Contexte / Analyse

En tant que territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale n'est pas perçu comme destination touristique à part entière. La fréquentation touristique y est pourtant élevée, mais reste concentrée principalement sur le littoral et autour de Saint-Omer, sans bénéficier pleinement aux espaces ruraux. Toutefois, les acteurs locaux valorisent de plus en plus ces territoires comme des destinations de retours aux valeurs (visite de producteurs locaux, de paysages bocagers, activités nature), dans l'objectif d'attirer les visiteurs venus pour le littoral ou le marais audomarois.

Limites d'interprétation

La donnée « hébergements » (gîte, chambre d'hôte, hôtellerie, camping : en nombre de lits) n'a pas été intégrée à l'analyse puisque les informations transmises étaient soit incomplètes, non homogènes ou transmises hors délais de

traitement.

Résultats

Source : ADRT

Élaboration d'une stratégie coordonnée de l'accueil
touristique (échéance 2014)

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

Les données ne sont pas disponibles pour chaque structure tout les ans. De plus, certaines d'entres elles ont effectués des phases de travaux entraînant une baisse de la fréquentation voire une fermeture complète durant une période plus ou moins longue.

Evolution du nombre de visiteurs par type d'activités

Description

On considère ici l'évolution du nombre de visiteurs sur le territoire par type d'activité, à savoir les activités culturelles (musées, maisons de site, visites guidées patrimoniales réalisées par les offices de tourisme), activités de nature (exemples : rando-rail, parcours aventure dans les arbres...)

Somme du nombre de visiteurs par type d'activités

Contexte / Analyse

En tant que territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale n'est pas perçu comme destination touristique à part entière. La fréquentation touristique y est pourtant élevée, mais reste concentrée principalement sur le littoral et autour de Saint-Omer, sans bénéficier pleinement aux espaces ruraux. Toutefois, les acteurs locaux valorisent de plus en plus ces territoires comme des destinations de retours aux valeurs (visite de producteurs locaux, de paysages

bocagers, activités nature), dans l'objectif d'attirer les visiteurs venus pour le littoral ou le marais audomarois. Certaines structures ont vu le nombre de visiteurs augmenter.

Les visites nature (randonnées, balades nature, sorties guidées) se développent, indiquant le souhait de retrouver des activités qui renouent avec le contact du milieu naturel, permettant également de connaître également un peu mieux le territoire.

Limites d'interprétation

Les données ne sont pas disponibles pour chaque structure tous les ans. De plus, certaines d'entre elles ont effectué des phases de travaux entraînant une baisse de la fréquentation voire une fermeture complète durant une période plus ou moins longue.

Résultats

Source : CRT, Offices de tourisme locaux

Élaboration d'une stratégie coordonnée de l'accueil
touristique

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site Tourisme Nord Pas-de-Calais](#)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015